

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Vilette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
David Saussol	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Albert Da Silva	Pouvoir à Frédéric Henriot
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Philippe Vilette
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 25
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-39 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE SEPT POSTES D'APPRENTIS

Le Conseil Municipal d'Orsay,

Vu l'article L424-1 du Code général de la fonction publique,

Vu les articles L.6211-1 et suivants du Code du travail,

Vu le Décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage

Vu l'avis du Comité social territorial lors de sa séance du 21 avril 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 17 mai 2023,

Considérant que l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application au profit d'une entreprise ou d'une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par le postulant et des qualifications requises par lui,

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable émis par le comité social territorial, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de recourir aux contrats d'apprentissage suivants :
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, affecté·e au service du jeune enfant,
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance, affecté·e au service du jeune enfant,
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du brevet professionnel d'auxiliaire de puériculture, affecté·e au service du jeune enfant,
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du BTS services informatique aux organisations, tutoré·e par le chargé de mission numérique éducatif,
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du BPJEPS spécialité loisirs tout public, affecté·e au service jeunesse,
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du BPJEPS spécialité éducateur sportif, affecté·e au stade nautique,
 - un·e apprenti·e en vue de l'obtention du CAP agricole jardinier paysagiste, affecté·e au service parcs et jardins.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation.
- **Prévoit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget communal.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 MAI 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

30 MAI 2023

A circular official stamp of the Mayor of Orsay is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ORSAY' and a central emblem. The signature consists of several overlapping loops and a long horizontal stroke.